

**COMMUNE DE SERGY**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**

*DEPARTEMENT DE*  
*L'AIN*

L'An deux mille vingt-cinq, le sept octobre  
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session  
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la  
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation*  
*01 octobre 2025*

Nombre de conseillers présents et représentés : 14  
Nombre de pouvoirs : 2

**Présents :** Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Fausto SCHIRRU, M. Paolo MARTINELLI, Mme Régine CHEVALLET, M. Eric VEYRUNES, Mme Alexandra TECHER, Mme Jennifer BASILIO, Mme Elise MOINE.

**Pouvoirs :** M. Mickael SIMON donne pouvoir à Mme Isabelle PICHARD, M. Sébastien YVES donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD.

**Excusés :** M. Denis LINGLIN, Mme Tiphaine TELLEY PROST, M. Eric BORDIER.

*Secrétaire de séance : M. Jean-Claude CLEMENT*

---

**N°2025.039 Objet – Délibération portant sur un courrier de réponse à la suite du courrier du Festi'Fire du 29 septembre 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal

Vu la demande formulée par le bureau du Festi'Fire en date du 29 septembre 2025 sollicitant le positionnement de la commune sur la prochaine édition de l'évènement ;

Vu le projet de courrier de réponse établi par Madame le Maire à destination du bureau du Festi'Fire;

Considérant que Madame le Maire réaffirme l'appui du Conseil Municipal actuel, qui n'est opposé à aucune solution d'implantation, sur un terrain communal ou dans une autre commune, et qui maintiendra un soutien financier ;

Considérant que l'équipe municipal réaffirme sa disponibilité pour accompagner l'organisation dans ses démarches ;

Considérant qu'aucune demande de modification du courrier n'a été demandé.

---

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

- **VALIDE** l'envoi du courrier de réponse à l'association du FestFire tel que proposé.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 07 octobre 2025

Le Maire, C. MOINE

